



Présents : R. ARANDA, S. BERGER, G. BOUHIN, A. CARRIERE, M. CHAPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, C. GABRY, F. DOLE, F. GARCIA, J-P GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, L. SCHNEITER, N. SIEVERT, I. VINAI, T. VUITTENEZ.

Excusé : N. PECOT, procuration à O. MARLOT.

Pas d'auditeur (Conseil municipal se déroule à huit clos en raison de la crise sanitaire)

Le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre est validé à l'unanimité. Quorum atteint

### 1. Vie de la commune

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la création d'une drop zone sur le nouveau stade. Les hélicoptères des secours pourront se poser de jour comme de nuit. Le coût est de 2 950 € HT.

Le PLU est en ligne sur le site internet <https://levier.fr/>. Vous trouverez aussi un simulateur pour le calcul de la taxe d'aménagement.

L'Unimog a été vendu pour la somme de 27 000 € et le nouveau porte outil de marque HOLDER est arrivé. Il est équipé d'une lame à neige, d'un karcher, d'une brosse de désherbage et de balayage, pour un montant de 70 500 € HT.

Foyer Rousset : Les travaux de rénovation et de construction débuteront au mois de mars. Le chantier devrait se dérouler sur 18 mois.

Vente de bois de chauffage par soumissions cachetées du 20 janvier 2021 : 13 lots ont été attribués aux 13 candidats les mieux disants (Prix entre 22 et 26 € TTC).

La loi impose à la collectivité de tenir un registre des personnes vulnérables. La demande d'inscription auprès du secrétariat doit être réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant, par son représentant légal, soit par un tiers.

Une convention a été signée pour un montant de 400 € par an pour l'entretien des clochers des églises et de l'horloge de la mairie.

Une distribution gratuite de masques en tissu de catégorie 1, lavable 100 fois, aura lieu le samedi 20 février 2021 de 9h00 à 12h00 à la mairie de LEVIER.

Salle des sports : l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la salle des sports est lancé.

Terrain multisports : M. le maire confirme que le stade sera financé dans sa totalité. Le sport en plein air et la préservation du foncier par l'utilisation de surface déjà existante ont joué en notre faveur pour obtenir 80% de subventions.

D'autre part, une aide de 1 500 € a été accordée par le crédit agricole et 1 000 € par Groupama. Le groupe Lasalle participe aussi à hauteur de 3 750 € en signant une convention d'utilisation. Cette convention prévoit un usage pendant le temps scolaire des élèves du groupe (hors mercredi après-midi). Nous remercions chaleureusement nos partenaires locaux pour leurs concours et implications.

Une partie des indemnités du maire sur la 1<sup>ère</sup> année de mandat est affectée à ce projet soit 3 750 €. La réalisation des travaux se fera du 22 au 26 mars.

## **2. Création et suppression de postes**

Suite au départ de M. HOUDEVILLE, nous avons procédé au recrutement de Mme Marcelle ANGUENOT.

- Il convient de fermer le poste d'adjoint administratif territorial de catégorie A (Avis défavorable du comité technique) et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial de catégorie C à temps plein.

**Accord à l'unanimité**

Suite au départ de Mme VUITTENEZ.

- Il est proposé de fermer le poste d'adjoint technique territorial de 9h37 par semaine (Avis favorable du comité technique).

**Accord à l'unanimité**

Suite au départ en retraite de 2 agents techniques de la commune :

- Un poste d'adjoint technique territorial a été pourvu par M. DENIZET.
- Il est proposé de fermer le second poste d'adjoint technique territorial (Avis défavorable du comité technique).

**Accord à l'unanimité**

## **3. Dématérialisation**

La dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

- de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité
- de choisir un tiers de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur

AUTORISE :

- le Maire à souscrire un contrat avec une autorité de certification homologuée pour l'obtention d'un certificat électronique
- le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet

**Accord à l'unanimité**

## **4. Convention d'occupation l'ACCA**

Une équipe de l'ACCA de Levier sollicite la commune pour obtenir le droit d'implanter une cabane de chasse mobile sur le territoire communal.

**Le conseil municipal se prononce défavorablement par 18 voix contre et 5 abstentions.**

## **5. Travaux sylviculture**

Le conseil municipal valide les travaux à réaliser en 2021 par le syndicat forestier MYON-BOLANDOZ pour un montant total de 2 040€ HT.

Il comprend le nettoyage des jeunes peuplements sur 1.4 Ha localisé sur les parcelles N°10 et 2 ainsi que la création d'une ouverture manuelle de 530 ml sur la parcelle 10.

**Accord à l'unanimité**

## **6. Nom de rue des Champs Begaud**

Un nom doit être trouvé pour la rue des Champs Begaud située perpendiculairement à la rue de Traverse. Il est proposé : rue Buissonnière.

**16 voix pour 7 abstentions**

## **7. Vente du bâtiment « Gîtes communaux »**

Le conseil a délibéré pour la vente des anciens gîtes communaux. Quatre offres ont été déposées de 170 000 € à 191 000 €. L'offre la mieux disante de Monsieur Emmanuel BOURIOT est retenue.

Le conseil se prononce et donne pouvoir au maire pour la réalisation de la transaction.

**15 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions**

## **8. Achat jardinières métalliques**

Afin de compléter l'aménagement de la place devant la mairie, le conseil municipal décide à **l'unanimité** de commander 2 jardinières bancs pour 5 580 € HT. L'entreprise Grillet Concept effectuera la réalisation.

## **9. Subvention jeunes 4L Trophy**

Nous avons été sollicités par 4 jeunes de Levier afin de les aider à concrétiser leur participation à la 25<sup>ème</sup> édition du 4L Trophy.

Il est proposé de soutenir leur initiative et de leur apporter une aide financière à hauteur de 150€ par participant soit 600 €. En contrepartie, il leur est demandé de partager leur expérience en envoyant des photos et commentaires sur la page Facebook de la mairie et de faire une intervention en milieu scolaire.

Le conseil se prononce à **l'unanimité** en faveur de cette subvention.

## **10. Rachat de prêt**

Lors du conseil du 11 décembre 2020, le maire a négocié 2 prêts auprès du crédit agricole.

Suite à un problème interne de la banque, l'un des deux prêts doit faire l'objet d'un rachat en lieu et place d'une négociation.

Le conseil décide de racheter le prêt n° 56045409173

- Ancien prêt: taux de 4.35%,
- Nouveau prêt de 143 111.14€ sur 126 mois au taux de 0.53% avec 250€ de frais de dossier.

Le gain sera de 14300€ au lieu de 14600€ initialement prévu.

**Accord à l'unanimité**

## **11. Maison France Services - Travaux**

Le bureau de poste va faire l'objet de travaux pour accueillir la Maison France Services. Elle sera, en conséquence, **fermée au public pendant le mois de mars**. Les facteurs seront en capacité d'offrir bon nombre de services en attendant la réouverture de l'agence postale, néanmoins, les clients sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour palier à cette fermeture.

Le coût des travaux de transformation est porté par la commune propriétaire des locaux : 35 000€ intégralement financés par La Poste par une aide à l'investissement.

Le conseil autorise le maire à signer les marchés.

**Accord à l'unanimité**

## **12. Travaux appartements « Cassani » 5 rue de Pontarlier**

Le conseil a délibéré le 11 décembre 2020 pour la vente des anciens gîtes communaux. Cette délibération prévoit un investissement des revenus dans le parc locatif de la commune.

Il est donc proposé de faire une rénovation énergétique des appartements Cassani situés 5 rue de Pontarlier pour la somme maximum de 100 000 €. La rénovation se portera sur la toiture et l'isolation extérieure ainsi que le remplacement du mode de chauffage et de certaines menuiseries si le budget le permet.

Ces travaux seront engagés une fois la vente des « gîtes communaux » effective.

Le conseil donne pouvoir au maire pour passer les marchés.

Un dossier de demande de DETR et de CEE a été déposé.

**Accord à l'unanimité**

### 13. Compétences CCA800, Maison France Services

La préfecture demande au conseil communautaire d'apporter une précision sur la rédaction de ses statuts. Il s'agit bien pour la CCA800, de prendre la compétence de la gestion du fonctionnement de la maison France Services et non du bâtiment appartenant à la commune de LEVIER

Aussi, le conseil municipal doit se prononcer sur la modification des statuts de la CCA800.

**Accord à l'unanimité**

### 14. Numérisation des réseaux

La commune dispose d'un outil informatique pour la numérisation des réseaux. Les canalisations EP (eaux pluviales), EU (eaux usées) et AEP (alimentation en eau potable) sont déjà matérialisées.

C'est l'occasion de remercier M. René CHAMBELLAND, ancien adjoint, pour son engagement dans le relevé des canalisations d'AEP. Il a effectué un travail indispensable qui facilitera celui des futurs gestionnaires de la commune.

Il est proposé d'intégrer d'autres réseaux et prestations tel que : AEP du réseau principal aux particuliers, ENEDIS, Fibre, Syndicats des eaux, Guichet unique et cimetière. A noter que ces prestations seront peut-être prises en charge par la CCA800 si elles sont partagées par les autres communes.

**Accord à l'unanimité**

## Ré-ouverture de La Cave de la Joux

12 Place Bugnet

Nous souhaitons pleine réussite aux nouveaux  
propriétaires !

Tel : 03.74.95.16.04

Facebook : Cave de la Joux



## La fromagerie Badoz a fait peau neuve !

7 Place Bugnet

Tel. : 03.81.89.52.54

Facebook : Fromagerie Badoz

Site internet : <https://www.fromagerie-badoz.com>

